

Le 15 décembre 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghislaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 10-481
Avis de
convocation

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 10-482
Permis PIIA

Attendu la résolution #10-225 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal de refuser la demande de permis pour l'installation d'un clôture en mailles de fer recouverte d'une gaine de vinyle noir aux 23 et 25 rue du Seigle;

Attendu que le propriétaire a rencontré les membres du comité consultatif d'urbanisme et s'engage à planter une haie de cèdres adjacente à la clôture pour la camoufler;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour l'installation d'un clôture en mailles de fer recouverte d'une gaine de vinyle noir aux 23 et 25 rue du Seigle, à la condition que le propriétaire s'engage à planter une haie de cèdres adjacente à la clôture.

Rés. 10-483
Adoption
règl. #10-604

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #10-604 décrétant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien de la rue des Prairies. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 10-484
Politique de
gestion con-
tractuelle

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent la politique de gestion contractuelle, datée du 14 décembre 2010.

Dépôt certifi-
cat règl. #10-
602

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 13 décembre 2010 sur le règlement #10-602 décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres et prévoyant un emprunt de 160 000 \$ pour en acquitter le coût.

Période de
questions

La période de questions a débuté à 19 heures 07 et s'est terminée à 19 heures 16.

Levée de l'assemblée à 19 heures 16.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.